

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 16980 Numéro SIREN : 885 250 498 Nom ou dénomination : AB COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 154135



20221541352021

DATE DEPOT : 17/11/2022

N° DE DEPOT : 154135

N° GESTION : 2020B16980

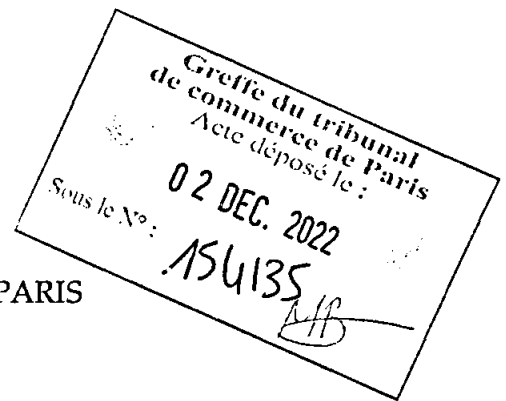
N° SIREN : 885250498

DENOMINATION : AB COIFFURE

ADRESSE : 42 rue Monge 75005 Paris

MILLESIME : 2021

AB COIFFURE
Société par action simplifiée
Au capital de 1000 Euros
42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S 75005 PARIS
RCS : 885 250 498



**PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt et deux le trente juin, à onze heures, les actionnaires se sont réunies au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur AISSAM BOUMALA
Parts.

500

Monsieur BILEL BOUMALA

500 Parts.

Total des actions présentes ou représentées : Mille parts sur les milles parts composant le capital social.

Monsieur BILEL BOUMALA, préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toute questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Affectation des résultats
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

- Rémunération du président.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et du rapport spécial concernant les conventions « article L. 223-19 » et ouvre la discussion.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant, quitus de sa gestion pour le dit exercices.

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat bénéfice de l'exercice 2021 d'un montant de 242 € de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée général, après avoir entendu la lecture du rapport du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le président n'a perçu aucune rémunération au titre de son contrat de travail, pour l'année 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée général confère tous pouvoirs au président ou à tout porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités légales découlant des résolutions qui précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Copie certifiée conforme à l'original.

Monsieur AISSAM BOUMALA



Monsieur BILEL BOUMALA



AB COIFFURE
Société par action simplifiée
Au capital de 1000 Euros
42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S 75005 PARIS
RCS : 885 250 498

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021**

Cher Associé,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et présentation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercices
- Quitus au président.
- Affectation des résultats de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Rémunération du président.
- Questions diverses.

Je vous informe que le compte de résultat et le bilan ont été établis en conformité des prescriptions en vigueur et qu'il n'a été apporté aucune modification aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation retenues pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE L'EXERCICES

Le chiffre d'affaires de 2021 s'élève à 31 542 Euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 31 295 Euros en 2021.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 248 Euros. Les charges financières figurent pour la somme de 6 Euros.

Après prise en compte des produits exceptionnels pour 0 Euro et des charges exceptionnelles pour 0 euros, le résultat de l'exercice est une perte nette comptable de 242 Euros.

L'actif circulant ressort à 3 762 Euros.

Nos dettes s'élèvent à 2 520 Euros.

Le total de notre bilan est de 3 762 Euros.

RESULTATS-PROPOSITIONS D'AFFECTATION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat bénéfice de l'exercice 2021 d'un montant de 242 € de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau »

PERSPECTIVES D'AVENIR

J'emploie tous mes efforts pour développer notre chiffre d'affaires et compresser nos charges.

CONVENTION REGLEMENTEE

Aucune opération de la nature des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'a été autorisée au cours de l'exercice.

REMUNERATION

Le président n'a perçu aucune rémunération au titre de son contrat de travail, pour l'année 2021.

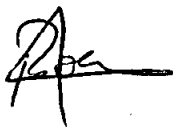
QUITUS

Je vous remercie de bien vouloir consentir à votre gérant quitus de sa gestion pour cet exercice.

Je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qu'il vous plairait d'obtenir.

Copie certifiée conforme à l'original.

Monsieur AISSAM BOUMALA



Monsieur BILEL BOUMALA



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01112020		et clos le		31122021		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
Société AB COIFFURE						42 RUE MONGE CHEZ GEAPYS 75005 PARIS					
SIRET		8 8 5 2 5 0 4 9 8 0 0 0 1 5									
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITE											
Activités exercées		COIFFURE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		11 258			
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %									
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
Autres PV imposables à 19%						PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐		Autres dispositifs		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des flasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
AXE - EXPERTS 9-11 AVENUE MICHELET 93400 ST OUEN Tél: 01 47 87 21 15						AB Coiffure Tél: 06.3871937					
CGA/OMGA						Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 1/11/2022 Lieu PARIS 75005					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire: GERANT					
Examen de conformité fiscale (ECF)						Signature BOUMALA BILEL					

N° 2065 bls
2022

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AB COIFFURE

du 01112020

Adresse 42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S 75005 PARIS

au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
*								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2021 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire BOUMALA BILEL		A _____ le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Société AB COIFFURENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S75005 PARISNuméro SIRET * 8 8 5 2 5 0 4 9 8 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 4Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		Exercice N-1 clos le <u>0 0 0 0 0</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilitisations corporelles *	028	030				
	Immobilitisations financières * (1)	040	042	3 640			
	Total I (5)	044	048	3 640			
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matères premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	070				
		{ Autres * (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	122			
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	122			
	Total général (I+II)	110	112	3 762			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	132				
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		242			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		1 242				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	2 520			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		2 520				
Total général (I + II + III)				180		3 762	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire l'art. 102, 103 A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		Société AB COIFFURE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 1		10 0 0 0 0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210						
	Production vendue	{	biens		215		214					
			services *		217		218		20 042			
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production stockée *				224							
	Production immobilisée *				226		11 500					
	Subventions d'exploitation reçues				230							
Autres produits							232		31 542			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stock (marchandises) *							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240				
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242		18 840		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		244		17		
	Rémunérations du personnel *							250		10 944		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		1 493		
	Dotations aux amortissements *							254				
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262						
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
	Total des charges d'exploitation (II)							264		31 295		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		248		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280				
	Produits exceptionnels (IV)							290				
	Charges financières (V)							294		6		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)						
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)							306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		242			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		242	314		
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318				
	Provisions non déductibles *							322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Déductions	Entreprise nouvelle (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 octies C)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies C)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies C)	991		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies C)	992	
Divers* ZFA NG (44 quinquies C)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies C)	992	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	11 258		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	11 258		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Déductions diverses		11 500
Total des déductions diverses	350	11 500

Désignation de l'entreprise : Société AB COIFFURE

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des Immo- bilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	⑤	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧								
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579			Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL						596		585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AB COIFFURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	11 258
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	11 258
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société AB COIFFURE

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société AB COIFFURE			Néant ☒
Exercice ouvert le : 01/11/2020	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	1 4
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°a 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 8 5 2 5 0 4 9 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AB COIFFURE

ADRESSE (voie)

42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S

CODE POSTAL

75005

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 8 5 2 5 0 4 9 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AB COIFFURE

ADRESSE (voie)

42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S

CODE POSTAL

75005

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			845.06
01/06/2021 OD Dettes prov. congés à payer		845.06	
43820000 Chges sociales congés à payer			338.02
01/06/2021 OD Chges sociales congés à payer		338.02	
44820000 Chge fiscale sur congé à payer			16.90
01/06/2021 OD Chge fiscale sur congé à paye		16.90	

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 14	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000		1 000	
10100000 Capital	1 000		1 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	242		242	
TOTAL I	1 242		1 242	
AUTRES DETTES	2 520		2 520	
42110000 BEN RIAD BELMO	453		453	
42160000 ABDELKADER DJELMID	612		612	
42820000 Dettes prov. congés à payer	845		845	
43100000 Sécurité sociale	204		204	
43730000 Caisse de retraite	45		45	
43740000 KLESIA PREVOYANCE	5		5	
43820000 Chges sociales congés à payer	338		338	
44820000 Chge fiscale sur congé à payer	17		17	
TOTAL III	2 520		2 520	
TOTAL GENERAL	3 762		3 762	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2021 14	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	20 042		20 042	
70600000 Prestations de services	20 042		20 042	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 500		11 500	
74100000 FONDS DE SOLIDARITE	11 500		11 500	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31 542		31 542	
AUTRES CHARGES EXTERNES	18 840		18 840	
60610000 Fourmitures non stockables-eau	1 450		1 450	
61300000 Locations	14 876		14 876	
61400000 Charges locatives et copropr.	120		120	
61600000 Primes d'assurances	487		487	
62260000 Honoraires	1 200		1 200	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	317		317	
62700000 Services bancaires et assimilé	390		390	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17		17	
63150000 CHARGE FISCALE	17		17	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 944		10 944	
64100000 Rémunérations du personnel	10 944		10 944	
CHARGES SOCIALES	1 493		1 493	
64500000 Chge sécurité sociale,prévoy	310		310	
64550000 PROVISION CP	845		845	
64551000 CHARGE SOCIALE CP	338		338	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	31 295		31 295	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	248		248	
CHARGES FINANCIERES	6		6	
66100000 Charges d'intérêts	6		6	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	242		242	

Date 13/07/2022	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client 222053 Société AB COIFFURE 42 RUE MONGE CHEZ GEAPY S 75005 PARIS	Référence	Page 1
Collaborateur SDI ADI ADI		Exercice 01/11/2020 31/12/2021	

[illegible]